

## Nom : "ALLO MUTUELLE SANTE : BIEN CHOISIR SA COMPLEMENTAIRE SANTE A BORDEAUX"

### 1. Contexte

Les personnes à bas revenus sont plus exposées que les autres catégories de population aux risques liés à la santé. L'absence ou l'insuffisance de couverture santé est un facteur primordial dans le renoncement aux soins notamment pour les actes peu ou pas pris en charge par le régime de sécurité sociale de base.

### 2. But

Depuis 2010, une action partenariale approche de manière plus globale ce sujet en travaillant sur les différents déterminants de l'accès aux droits et aux soins (information, formation des différents professionnels, **dispositif facilitant l'accès à une couverture complémentaire**, aide à la constitution de dossiers, ouverture de droits facilitée, offre de service aides exceptionnelles).

### 3. Déroulement

- Actualisation, amélioration et diffusion du guide « Bordeaux Santé adresses utiles »
- Coordination et organisation d'actions d'information, de sensibilisation, de formation, et de prévention sur le territoire de Bordeaux
- Pérennisation du dispositif d'aide à la constitution de dossiers de droits liés à la santé
- Création du service « ALLO MUTUELLE SANTE Bien choisir sa complémentaire santé à Bordeaux »

Le CCAS de Bordeaux en partenariat avec l'association 2AH a initié en 2014 un dispositif d'accompagnement à l'accès à une complémentaire santé. Un numéro unique et un protocole de pré-décroché ont été mis en place afin d'assurer une bonne prise en charge de la personne.

Ce protocole décrit toutes les étapes devant faciliter l'accès à une complémentaire santé :

- un recueil de données permettant de déterminer les droits de santé activables, les besoins de couverture santé de la personne et le budget pouvant y être dédié.
  - une recherche immédiate de trois paniers de soins prenant en compte les éléments précédemment cités
  - l'envoi des trois offres immédiatement par mail ou par courrier
  - la contractualisation pour une couverture santé immédiate
  - le suivi du dossier et des différentes démarches administratives en lien avec la personne
  - Conseil technique pour les professionnels
  - Intégration des aides financières dans le calcul des mensualités
  - Suivi quantitatif et qualitatif pour permettre une évaluation du dispositif
- Ce dispositif est à destination de toute personne résidant sur le territoire communal ou connu par un des partenaires du CCAS.

### 4. Partenaires principaux

Caisse primaire d'assurance maladie de la Gironde, Caisse d'assurance retraite et santé au travail Aquitaine, Agence Régionale de Santé aquitaine, Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux, Conseil Général de la Gironde, Association 2AH l'assurance pour tous, Promo femmes, MANA, Epicerie solidaire, et tous les partenaires associatif recevant du public.

### 5. Pour plus d'information

CCAS de Bordeaux, 4 rue Claude BONNIER, 33000 Bordeaux  
N° : 05/57/89/38/48

BRUGERE Nicolas (élu), n.brugère@mairie-bordeaux.fr  
RIBARDIERE Vincent, ribardiere@mairie-bordeaux.fr